

[Tapez ici]

[Tapez ici]

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT

~~~~~  
Délibération n° 2024-13 du Comité syndical du vendredi 23 février 2024

**PARTENARIAT AVEC L'ARIAC – LE POINT CLEF ET ADAPTATION DE L'ARBORICULTURE CŒUR D'HÉRAULT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (FRUIT DE LA RÉSILIENCE)**

L'an deux mil vingt-quatre le vendredi 23 février à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Novel.id – 1, rue du Moulin à Huile – Ecoparc « Cœur d'Hérault La Garrigue » - 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 16 février 2024.

|                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                          | Jean-François SOTO procuration de M.PELLET Yvon, Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE représenté par Marina BOURREL, Olivier BRUN, Claude CARCELLER représenté par Pascal DELIEUZE, Béatrice FERNANDO, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ représenté par Daniel JAUDON, Nicole MORERE, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL représenté par Patrick JAURES, Frédéric ROIG représenté par Françoise OLIVIER, Valérie ROUVEIROL représentée par Antoine GOUTELLE, Philippe SALASC, Jean TRINQUIER, Claude VALERO. |
| Absents ou excusés :                                                       | Bernard COSTE, Jean-Claude CROS, Béatrice FABRE, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Christian POUJOL, Jacques RIGAUD, Claire VAN DER HORST.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 19 Votants :</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

Vu les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

Vu la délibération n°2021-30 du Comité syndical de 28 juin 2021 sur la mise en place d'une convention cadre entre le SYDEL du Pays cœur d'Hérault et ses partenaires dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT) qui autorise le Président à signer la présente convention,

**Considérant**, les objectifs transversaux de gouvernance participative, décloisonnée, partagée et concertée et les objectifs thématiques poursuivis par le Projet Alimentaire Territorial (PAT) « 3D » « démocratique-durable-décloisonné » :

- Accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification agricole,
- Innovations agroécologiques et gestion de l'eau,
- Accès à l'alimentation de qualité pour tous,
- Développement de la coordination au sein de la chaîne alimentaire,

**Considérant** l'appel à projet national du Programme National pour l'Alimentation (PNA), pour lequel le Sydel du Pays Cœur d'Hérault est lauréat depuis juin 2020, qui met en avant les projets alimentaires territoriaux car ils répondent à l'enjeu d'ancrage territorial dans le cadre de la transition pour une alimentation saine, sûre et durable,

**Considérant** que le projet porté par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est labellisé « projet alimentaire territorial » au sens de la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 lui permettant d'utiliser la marque « Projet Alimentaire Territorial reconnue par le ministère de l'Agriculture » et le logo associé,

**Considérant** l'appel à projet TETRAA de la Fondation Daniel et Nina Carasso, pour lequel le Sydel du Pays Cœur d'Hérault est lauréat depuis novembre 2020, orienté sur la transition agroécologique et alimentaire des territoires, prenant en compte les différents axes du champ à l'assiette (du foncier agricole à l'accès à une alimentation de qualité pour tous),

**Considérant** l'appel à projet du type d'opération 16.7 du programme de développement rural Languedoc-Roussillon, pour lequel le Sydel du Pays Cœur d'Hérault est lauréat depuis avril 2021, qui concilie le maintien d'une agriculture diversifiée et à forte valeur ajoutée, dans un contexte de changement climatique, de tensions sur la ressource en eau et de préservation de la qualité des milieux aquatiques,

[Tapez ici]

[Tapez ici]

**Considérant** l'appel à projet de l'Etat portant sur la consolidation des PAT (mesure 13, volet B), pour lequel le Sydel du Pays Cœur d'Hérault est lauréat depuis novembre 2021,

**Considérant** la volonté du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault de mettre en œuvre les conditions nécessaires à l'atteinte des enjeux du PAT, notamment par la définition d'objectifs communs et des engagements respectifs avec le Point Clef,

**Considérant** la volonté partagée de formaliser contractuellement ces engagements et objectifs ainsi que les modalités de mise en œuvre du partenariat engagé,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau réuni le vendredi 9 février 2024,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **D'approuver** la signature de la convention cadre sur le PAT, entre le Sydel et ARIAC – Le Point Clef.
- ✓ **De voter** le montant de la participation à verser à ARIAC – le Point Clef - selon les axes identifiés . en annexe et selon les détails d'actions intégrés dans la convention et les avenants : 21 000€ TTC
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer la convention et les avenants aux conventions cadres avec les partenaires évoqués en annexes de cette délibération.

**Saint André de Sangonis, le 23 février 2024**

**Le Président certifie sous sa responsabilité**

**La présente délibération exécutoire le 23 février 2024**

**Le Président du Syndicat**



**Jean-François SOTO**

**Publiée le 23 février 2024**  
**Transmise le 23 février 2024**